



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 06 mars 2024

Présents :

Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Danièle DINCLAUX, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Véronique DULAU, Cécile GARRIDO, Jean-Marc HAUQUIN, Bernard POCH, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC, Annick SOUBIROU

Absents :

Laurent CIVEL, Christian BENESSE, Thierry BIBES, Jean René HAUQUIN, DOMINIQUE DUBARRY, Sabine DEHEZ, Jacques LARRIEU, Geneviève MALET, Jean-Pierre POUSSARD

Pouvoirs :

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Muriel BERGES a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Jean-Marie DOUTHE a donné pouvoir à Michèle PROSPER, Jacques DURAND a donné pouvoir à Patrick POSTIS, Colette LAPEYRE a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Véronique DULAU, Marie-Hélène PALLARES a donné pouvoir à Patricia LOUBERE

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	17
Pouvoirs	7
Votants	24

N°20240311-016

SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD) - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

VU le vote du compte administratif de 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2023,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Description du projet

Madame La Vice-Présidente propose d'affecter les résultats d'exploitation de 2023 comme suit :

En fonctionnement :

Un excédent de fonctionnement de : +141 000.31 €

Un déficit reporté de : - 1 371.92€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : + 139 628.39 €

En investissement :

Un déficit d'investissement de : - 1 123.55 €

Un déficit d'investissement reporté de : - 50.90 €



Un déficit des restes à réaliser de : 0 €

Soit un déficit de financement de – 1 174.45 €.

Madame La Vice-Présidente propose d'affecter les résultats d'exploitation de 2023 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2023 : excédent de + 139 628.39 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0 €

excédent reporté en fonctionnement (002) : + 139 628.39 €

Résultat d'investissement reporté déficit (001) : -1 174.45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A APPROUVER la proposition d'affectation des résultats du budget annexe SAD du CIAS Pays Tarusate,

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 18 MARS 2024

Patricia LOUBERE

La Vice Présidente du CIAS



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.